

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 10 novembre 2015: «Pour la pérennisation de la présentation publique de la maquette de la ville de Genève».

Rapport de M. Stéphane Guex.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 10 novembre 2015. La commission s'est réunie les 1^{er} février et 21 mars 2016, sous la présidence de M. Grégoire Carasso. Les notes de séances ont été prises par M. François Courvoisier, remercié ici pour l'excellence de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} février 2016

Audition de M. Roman Juon, pétitionnaire

L'audition démarre par la distribution d'un complément de 78 signatures supplémentaires au président de commission.

M. Juon explique être un visiteur régulier de cette maquette et être impressionné par le nombre important de visiteurs qu'il rencontre à chaque fois. Cette maquette est un travail monumental et extraordinaire qu'il convient de laisser à disposition du public. De telles maquettes existent à Berlin, Barcelone, Paris ou encore Zurich, indique-t-il en ajoutant que les services d'urbanisme travaillent avec tout en les laissant accessibles au public.

Comme le Service de l'urbanisme va devoir déménager de la rue du Stand, poursuit-il, pour que le Service de la sécurité et de l'espace publics s'y installe, il souhaite qu'avant de fermer cette exposition on trouve un endroit, cette fois définitif, pour exposer la maquette.

Pour conclure, M. Juon invite tous les commissaires à visiter cette maquette.

Un commissaire demande au pétitionnaire s'il a une idée de lieu où exposer la maquette.

M. Juon cite le pavillon Sicli à titre d'exemple, mais pense que d'autres endroits seraient susceptibles d'être trouvés.

Une commissaire demande si le fait que la maquette soit un outil très efficace pour le travail du Service d'urbanisme est compatible avec son éventuelle exposition publique.

M. Juon répond que c'est effectivement le point qui pose problème au Service d'urbanisme, mais qu'il faudrait trouver moyen de pouvoir extraire temporairement les éléments utiles au travail du service et de les remplacer le temps de leur utilisation, par exemple par une photo.

Après la fin de l'audition, le président estime utile d'auditionner M. Rémy Pagani et ses services, ce en quoi il est suivi par la commission.

Séance du 21 mars 2016

Travaux

La commission a procédé à une visite de la maquette de la Ville de Genève, dans les locaux de la rue du Stand 25, en compagnie de M. Rémy Pagani, et sous la conduite experte de M^{me} Bojana Vasiljevic-Menoud, cheffe du Service d'urbanisme et de M^{me} Christine Rinza-Kunz, architecte-maquettiste, responsable de la maquette.

M^{me} Vasiljevic-Menoud dresse une brève présentation de la maquette, notamment historique, et précise que la maquette prend son origine dans la fin des années 70, période pendant laquelle une part de la population s'était émue de la construction d'édifices à hauts gabarits sans que soient étudiés les impacts de leur présence sur le paysage urbain genevois. Un groupe de travail constitué suite à ces réactions avait conclu à la nécessité de créer une maquette permettant de tester et de visualiser les projets d'importance afin d'en bien mesurer l'intégration.

Constituée de 145 modules démontables en bois au 1:500, la maquette, à de rares exceptions (Musée Rath, cathédrale) ne représente les bâtiments que sommairement, le parti pris étant que ceux-ci soient identifiables par la population, mais l'accent est porté sur les toits plus que sur les façades, la maquette demeurant un outil de travail destiné aux professionnels de l'urbanisme. Il n'est pas rare qu'urbanistes et architectes privés viennent sur place pour placer leurs projets et en tester l'effet environnant.

M^{me} Vasiljevic-Menoud ajoute encore que la maquette a également pour fonction d'être déplacée, en partie, dans un quartier concerné par des modifications d'urbanisme significatives, afin d'informer les habitants des aménagements à venir.

La maquette est une maquette «vivante», non figée (comme le relief Magnin), mais est régulièrement mise à jour et ses éléments, même caducs, systématiquement conservés afin d'en garder la mémoire.

M^{me} Rinza-Kunz apporte certaines précisions techniques au niveau de la création de la maquette (début des travaux en 1984) et de leur facture: matériau bois, modules de 80 × 60 cm, bâtiments amovibles. Chaque module comprend une dizaine de pièces amovibles, et jusqu'à 50 pièces par module dans la zone de la Vieille-Ville. Tout est démontable et stockable. Le dernier module a été terminé en 2016.

Auditions de M. Rémy Pagani, et de M^{mes} Bojana Vasiljevic-Menoud et Christine Rinza-Kunz

En préambule, M. Pagani explique que la maquette est avant tout un instrument de travail destiné aux professionnels, que sa réalisation fut un travail de longue haleine qui coûta relativement cher. La pétition, selon lui, oppose deux problématiques difficiles à concilier: mettre la maquette à disposition du public tout en la maintenant comme outil de travail précieux pour les urbanistes et architectes.

Une commissaire demande si la maquette est déplaçable en un lieu plus vaste.

M. Pagani répond que tout déplacement implique des difficultés et des coûts importants.

M^{me} Vasiljevic-Menoud ajoute que la maquette est avant tout un outil professionnel. Une exposition à long terme est contraignante car durant la période la maquette n'est pas utilisable par les professionnels.

Une commissaire demande si, pour pallier ce problème, il ne serait pas possible de n'exposer qu'une partie de la maquette.

M. Pagani rappelle que des éléments de maquette sont régulièrement exposés dans des quartiers, et chiffre ces déplacements entre 4000 et 5000 francs. Quant à l'exposition de la maquette complète, elle a coûté 50 000 francs.

M^{me} Vasiljevic-Menoud indique comme tout à fait envisageable d'exposer partiellement la maquette puisque les éléments ne sont pas tous utilisés simultanément, mais à moins d'une thématique ou d'un concept justifiant une telle opération, elle n'en voit pas la pertinence.

Un commissaire demande si l'actuel espace accueillant la maquette sera toujours disponible après l'exposition.

M. Pagani informe qu'en raison du congé signifié par la régie au poste de police municipale voisin, le Conseil administratif a décidé de réaffecter l'espace du 25 rue du Stand à ce poste de police.

Une commissaire désire connaître les chiffres de fréquentation de l'exposition.

M^{me} Vasiljevic-Menoud estime à une centaine de visiteurs quotidiens la fréquentation.

Au terme des questions, le président demande à M. Pagani s’il souhaite ajouter une conclusion.

M. Pagani se dit prêt à s’engager au nom du Conseil administratif à exposer la maquette dans son intégralité lors d’événements ponctuels, à raison d’une exposition par législature. Pour faire mieux et plus, il estime que serait nécessaire la création de postes de manutention des modules. Il révèle que des contacts sont d’ailleurs en cours avec la direction des Automnales, et qu’il est envisagé d’y présenter la maquette cet automne.

Sur demande d’une commissaire, il précise qu’il faut compter deux semaines de mise en place et trois jours de démontage, et d’environ 150 m² d’espace nécessaire à son exposition.

M^{me} Vasiljevic-Menoud précise qu’aux Automnales, les données seront différentes puisqu’il s’agit de faire face à 14 000 visiteurs quotidiens contre une centaine aujourd’hui. D’autres dispositions, notamment d’espace et de sécurité, seront à prendre.

Un commissaire demande si la maquette est plus utile comme outil de travail ou comme objet d’exposition.

M^{me} Vasiljevic-Menoud réaffirme que l’utilité et la vocation premières de cette maquette sont d’être un outil de travail, même si elle est utilisée à l’occasion de présentations publiques pour des concertations dans les quartiers, notamment.

Un commissaire demande si l’usage de la maquette est facturé aux professionnels.

M^{me} Rinza Kunz répond par la négative, tout en précisant que la maquette ou ses éléments ne sont jamais empruntés par les professionnels.

Le président informe M. Pagani que les pétitionnaires avaient proposé le pavillon Sicli comme éventuel endroit de présentation de la maquette, et lui demande ce qu’il en pense.

M. Pagani répond en soulignant le prix extrêmement élevé de la location du pavillon Sicli.

Le président demande s’il est envisagé de recourir aux imprimantes 3D (technologie inexistante lors de la création de la maquette) par la suite.

M^{me} Vasiljevic-Menoud indique que le travail sur maquette, pour un urbaniste ou un architecte étudiant un projet, est très différent qu’avec une imprimante 3D.

De même, les visualisations 3D ne donnent pas au spectateur le rendu que celui-ci peut avoir en surplombant la maquette, en en faisant le tout ou en s'accroupissant. Le «rapport corporel» avec la maquette n'est pour l'instant pas supplanté par les nouvelles technologies. Elle ne veut toutefois pas opposer deux techniques qui sont intéressantes.

Discussion

Le président estime à titre personnel ne pas avoir besoin d'auditions complémentaires.

Une commissaire Verte trouve insuffisante la proposition d'exposer la maquette une fois par législature et propose une fréquence annuelle.

Pour l'Union démocratique du centre, explique son commissaire, une fois par législature est suffisant au vu des frais de déménagement élevés.

Une commissaire d'Ensemble à gauche rappelle les deux fonctions de la maquette et estime que la fonction d'exposition à la population ne doit pas prendre le pas sur sa fonction d'outil nécessaire aux professionnels de l'urbanisme.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le fait que la maquette soit un outil de travail est essentiel et soutient la proposition du magistrat.

Une commissaire du Parti socialiste indique que son parti soutiendra la proposition du magistrat et respecte la fonction première de la maquette.

Un commissaire d'Ensemble à gauche estime raisonnable la proposition du magistrat, à l'exclusion de l'occurrence d'exposition qu'il trouve trop rare et qu'il désire ramener à quatre ans.

Une commissaire Verte réaffirme qu'elle trouve insuffisante la période de cinq ans proposée pour l'exposition au public. Elle admet néanmoins que la maquette est un outil de travail.

Votes

La parole n'étant plus demandée, le président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC), la commission se prononce en faveur du renvoi de la pétition P-350 au Conseil administratif, à l'unanimité des membres présents.

Le président soumet au vote la fréquence d'exposition de la maquette pour une durée de quatre ou de cinq ans.

La fréquence de cinq ans a été acceptée par 7 oui (3 LR, 2 DC, 1 UDC, 1 MCG) contre la fréquence de quatre ans acceptée par 6 oui (3 S, 2 EàG, 1 Ve).

La commission recommande d'exposer la maquette tous les cinq ans.

Annexe: pétition P-350

P-350

Roman Juon
29b, chemin du Foron ;
1226 Thônex/GE

Monsieur Carlos Medeiros
Président du Conseil Municipal
4, Rue de La Croix-Rouge
1204 Genève

Genève le 6 novembre 2015

Concerne : Pétition pour la pérennisation de la présentation publique de la Maquette de la Ville de Genève.

Monsieur le Président,

Cette pétition a pour but de pérenniser de façon permanente la maquette de la Ville de Genève pour que le publique puisse la visiter. Que ce soit les écoles, le public, les délégations de spécialistes de l'urbanisme ou autres, une œuvre aussi importante réalisée sous les hospices de la Ville de Genève mérite d'être vue de façon permanente comme c'est le cas pour le relief Magnin que pratiquement toutes les écoles de la Ville et du canton de Genève visitent régulièrement.

Cette maquette est restée durant des années dans des tiroirs dans les services de l'administration de la Ville. Enfin le 15 avril de cette année 2015 elle est sortie des tiroirs pour être admirée du public. Il faut qu'elle soit présentée de façon permanente et qu'elle devienne une attraction publique. En prenant comme exemple la Ville de Berlin qui expose en permanence deux maquettes de la ville tout comme le font depuis longtemps Paris, Barcelone, et d'autres Villes de Suisse.

Je demande au nom de nombreux admirateurs de cette œuvre, au Conseil municipal de la Ville de Genève de se donner les moyens pour que la Maquette soit présentée au public de Genève de façon permanente.

Roman Juon, ancien Conseiller municipal de la Ville de Genève

